

Très important

LE CERTIFICAT MEDICAL CI-DESSOUS DOIT IMPERATIVEMENT ETRE COMPLETE

ET REMIS A LA DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

GESTIONS DES INTERNES – CHU DE TOULOUSE

CERTIFICAT MEDICAL ETABLI PAR LE MEDECIN AGREE

(Application de l'article R 6153-7 du Code de la Santé Publique relatif au statut des Internes)

Je soussigne, Docteur :

Certifie que M

Né(e) le :

- remplit les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières,
- remplit les conditions d'immunisation contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (article L 3111-4 du code de la santé publique)
- est immunisé(e) contre la fièvre typhoïde (uniquement s'il (elle) exerce des activités dans un laboratoire d'analyse de biologie médicale).

Fait à :

le :

Signature et tampon du Médecin